

## Conseil de l'INSPÉ

### Séance du 10 décembre 2021

#### Délibération INSPÉ 2021/12/10-05

- Vu le Code de l'Education et notamment les articles L 123-8, L 625-1, L 713-1, L 721-1 à L 721-3, D 721-1 à D 721-11 ;
- Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;
- Vu le décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des ESPÉ ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 portant renouvellement de l'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nancy-Metz au sein de l'université de Lorraine ;
- Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 2 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Lorraine ;
- Vu les statuts de l'ESPÉ approuvés par le Conseil d'Administration de l'université de Lorraine du 11 février 2014, modifiés le 18 décembre 2018 ;

#### Point 6 de l'Ordre du jour :

Aides à la mobilité 2021-2022.

#### Délibération :

Les membres du Conseil de l'INSPÉ approuvent à l'unanimité l'inscription au budget de l'INSPÉ d'un montant prévisionnel de 45 760€ pour les aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales durant l'année 2021-2022, selon le document joint.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de votants	15
<i>Présents</i>	<i>10</i>
<i>Représentés</i>	<i>5</i>
<b>Nombre de refus de vote</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTION(S)</b>	<b>0</b>
<i>Majorité des suffrages exprimés</i>	<i>8</i>

Fait à Maxéville, le 10 décembre 2021

Le Vice-Président du Conseil,



Poi LE GALL

## BUDGET RELATIONS INTERNATIONALES 2021-2022

<b>1. Partenariats avec les Universités et Hautes Ecoles</b>							
Lieu de stage	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Forfait d'aide au logement (oui/non)	Aide forfaitaire par stagiaire	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Murcie (Espagne)	DSE, IL, OBS, PA	2 semaines	second semestre	4	non	300	1200
Virton (Belgique)	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	à convenir avec les stagiaires	4	oui	200	800
Wuppertal (Allemagne)	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	second semestre (avril 2022)	16	oui	300	4800
<b>2. Partenariats avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)</b>							
Barcelone (Espagne)	OBS et SR	1 semaine	second semestre (mars 2022)	24	oui	250	6000
Bratislava (Slovaquie)	OBS et SR	1 semaine	second semestre	16	oui	250	4000
Athènes (Grèce)	OBS et PA	2 semaines	second semestre	4	oui	300	1200
Sarrebrück (Allemagne)	OBS, PA, SR	1 semaine	toute l'année	30	non	100	3000
Luxembourg	OBS et SR	1 semaine	Premier semestre (novembre 2021)	27	non	80	2160
Luxembourg	OBS et SR	1 semaine	toute l'année	30	non	80	2400
Luxembourg <b>Second degré</b> (Disciplines : anglais, allemand, espagnol, italien, économie et gestion, lettres, sciences physiques, SES, mathématiques, histoire et géographie, SVT)	OBS et SR	1 semaine	toute l'année	20	non	80	1600

<b>3. Autres partenariats</b>							
Lieu de stage	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Forfait d'aide au logement (oui/non)	Aide forfaitaire par stagiaire	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Vallée d'Aoste Ecoles italiennes (Italie)	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	second semestre	7	oui	300	2100
Ecole européenne de Luxembourg (Sections linguistiques possibles : française, anglaise, allemande, espagnole, portugaise, néerlandaise, suédoise, finlandaise, polonaise)	DSE, IL, OBS, PA	1 semaine	Second semestre	30	oui	160	4800
Lavrio (Grèce)	DSE, IL, OBS, PA	2 semaines	second semestre	4	oui	300	1200
Cologne (Allemagne) <b>Second degré</b>	OBS et PA second degré	2x2 semaines	toute l'année	3	oui	400	1200
<b>4. Projets personnels/Parcours IP</b>							
Luxembourg (crèches)	Stage long	8 semaines	second semestre	6	non	100	600
Projets à définir	OBS et PA	Suivant projet	à convenir avec les stagiaires	5	non	suivant projet	1000

<b>5. Prise en charge pour l'accueil des étudiants et enseignants partenaires</b>							
	Type de stage	Durée	Dates	Nombre de places	Forfait d'aide au logement (oui/non)	Aide forfaitaire par stagiaire	TOTAL (montant maximal pour l'ensemble du groupe)
Etudiants	OBS et PA	1 semaine	toute l'année	10	oui	150	1500
Enseignants		1 semaine	toute l'année	5	oui	300	1500

6. Déplacements							
Enseignants			toute l'année				3000
Déplacement Wuppertal, Allemagne (autocar)			Aller 25/04/22 Retour 30/04/22				1700
<b>TOTAL</b>							<b>45 760</b>

### Le conseil d'école se prononce sur la somme totale à inscrire au budget de l'INSPE.

Nombre total de places : **230**. Moyenne (arrondie) de l'aide forfaitaire par étudiant sortant : **173** euros

Les forfaits attribués tiennent compte du fait que l'étudiant(e) est logé(e) gracieusement ou non sur place par l'établissement d'accueil ou de manière personnelle.

**DSE** : découverte système éducatif

**IL** : immersion linguistique

**OBS** : observation

**PA** : pratique accompagnée

**SR** : responsabilité

**AEFE** : L'agence pour l'enseignement français à l'étranger est l'opérateur public qui, sous la tutelle du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». Ce réseau est constitué de près de 500 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde, présent dans 137 pays, représente un atout et un levier pour l'influence de la France.

**Ecoles européennes** : Les écoles européennes sont des établissements d'enseignement officiel créés conjointement par les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne. Elles jouissent d'un statut juridique d'établissement public dans chacun de ces pays. La vocation des Ecoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, primaire et secondaire. A l'Ecole européenne, le cycle maternel ("early education") couvre deux années d'enseignement, le cycle primaire cinq années et le cycle secondaire sept années. L'admission à l'école maternelle a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 4 ans et l'admission à la première classe de l'école primaire a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 6 ans.